

Motion du 18 janvier 2017 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Marie-Pierre Theubet, Florence Kraft-Babel, Pascal Holenweg et Alia Chaker Mangeat: «Revue *Genava*: éviter la perte d'un outil scientifique et culturel précieux».

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 2 octobre 2018,
dans le rapport M-1271 A)

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- que depuis sa création en 1923 par le directeur du Musée d'art et d'histoire (MAH) d'alors, Waldemar Deonna, *Genava* a été un périodique à parution annuelle dont le but était de rendre compte de l'activité du MAH et d'accueillir des études sur les monuments de l'histoire et de l'art genevois («Préface», *Genava*, I, 1923, p. 5);
- que cette revue a assuré au MAH une autorité scientifique internationale: tout en élargissant les champs au fil des années, elle est devenue le lieu de rencontre culturelle entre les collaborateurs du MAH et les chercheurs travaillant à l'extérieur de l'institution sur l'histoire, l'archéologie, l'histoire de l'art, de l'architecture et de l'urbanisme et l'histoire des collections de Genève. La revue a ainsi contribué à redessiner différents aspects de l'histoire de la ville et de son territoire et a pu compter sur la collaboration d'intellectuels et de chercheurs de renommée internationale, tels Wilhelm Suida, Louis Blondel, André Corboz, Charles Bonnet, *et al.* Tout en se renouvelant des points de vue du graphisme et du format, la revue s'est affirmée comme la référence, dans le monde entier, pour l'histoire de l'art et de l'archéologie de Genève. Aucun autre organe de cette importance n'est publié en Suisse romande;
- que, pour ces raisons, la revue *Genava* est présente dans les principales bibliothèques des musées et instituts d'art et d'archéologie du monde et qu'elle a servi de support à une politique d'échanges avec d'autres institutions muséales et académiques qui a garanti à la Bibliothèque d'art et d'archéologie de Genève (bibliothèque du MAH-BAA) un nombre de périodiques scientifiques incomparable, unique en Suisse. Que l'interruption de cette politique d'échanges appauvrirait de manière drastique une section très importante de la BAA de Genève, essentielle pour garantir sur place les outils indispensables à l'étude et à la recherche scientifique;
- qu'en 2011, sans consultation préalable, *Genava* a changé de format et de profil culturel, réduisant de plus de moitié le nombre de ses pages, consacrées exclusivement aux collections du MAH, ne s'adressant désormais plus qu'à un public essentiellement local et renonçant à accueillir des études approfondies sur des thèmes genevois;
- que la livraison de 2015 vient de paraître fin 2016 avec l'annonce du directeur du MAH, dans la «Préface», que la version papier sera remplacée à l'avenir par une publication numérique et que les raisons économiques évoquées pour justifier ce choix semblent dérisoires en considération de la subvention municipale annuelle de plus de 33 millions de francs accordée au pôle muséal du MAH;

- que la suppression de la version papier réduirait de manière dramatique l'intérêt pour les chercheurs ainsi que le rayonnement des travaux scientifiques, y compris ceux consacrés aux collections du musée, aux artistes et aux monuments genevois, sans compter les comptes rendus archéologiques relatifs au territoire genevois et aux activités des archéologues genevois à l'étranger;
- que dans les études humanistes l'autorité des périodiques numériques est fort loin d'être reconnue; les revues sérieuses des musées importants ont toutes une version papier dont la tenue scientifique est garantie par un comité de lecture autre que le comité de rédaction, et que les études publiées dans les revues sans comité scientifique de lecture ne sont pratiquement plus prises en considération lors de la présentation de dossiers personnels;
- que, pour tous ces motifs, la sauvegarde de *Genava* est en quelque sorte la garantie que la recherche scientifique aura encore une place parmi les activités du MAH,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soumettre rapidement la décision de supprimer la publication de *Genava* à l'avis de personnes compétentes afin qu'au terme de cette consultation la direction du Musée d'art et d'histoire soit invitée à poursuivre le soutien au travail scientifique et de diffusion culturelle de *Genava* et, le cas échéant, à revenir sur sa décision.